

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX (CISSS) DE LA GASPÉSIE, TENUE LE JEUDI 26 SEPTEMBRE 2019 À 15 H À LA CAFÉTÉRIA SITUÉE L'HÔPITAL DE MARIA, AU 419, BOUL. PERRON, MARIA

SONT PRÉSENTS :

- M^{mes} Jacqueline Babin, membre désigné - comité des usagers
Chantal Duguay, **présidente-directrice générale**
Nicole Johnson, membre indépendant - expérience vécue à titre d'utilisateur des services sociaux
Ann Béland, membre indépendant - compétence en gouvernance ou éthique
Sabrina Tremblay, membre désigné - comité régional sur les services pharmaceutiques
Ariane Provost, membre désigné - conseil des infirmières et infirmiers (CII)
- MM. Philippe Berger, membre observateur - désigné par les fondations du CISSS de la Gaspésie
Gilles Cormier, **vice-président**, membre indépendant - expertise en réadaptation
Michel Garcia, membre désigné - département régional de médecine générale (DRMG), par visioconférence
Jean-Marc Landry, membre indépendant - compétence en gestion des risques, finance et comptabilité
Richard Loiselle, **président**, membre indépendant - compétence en vérification, performance ou gestion de la qualité

ABSENCES :

- M^{me} Martine Larocque, membre désigné - conseil des médecins, dentistes et pharmaciens
- MM. Stéphan Boucher, membre indépendant - expertise dans les organismes communautaires
Médor Doiron, membre indépendant - expertise en protection de la jeunesse
Magella Émond, membre indépendant - expertise en santé mentale

INVITÉS :

- M^{mes} Connie Jacques, présidente-directrice générale adjointe
Johanne Méthot, directrice générale adjointe par intérim
Caroline Stevens, adjointe à la Direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques
Marlène Parisé, directrice des services multidisciplinaires, par visioconférence
Clémence Beaulieu-Gendron, adjointe intérimaire à la présidente-directrice générale et aux relations avec les médias
- MM. Martin Brosseau, commissaire aux plaintes et à la qualité des services, par intérim
Jean-Pierre Collette, directeur des ressources financières et approvisionnement, par visioconférence
Jean-Luc Gendron, directeur de la qualité, de l'évaluation, de la perf. et de l'éthique
Jean-François Lefebvre, directeur des services professionnels, par visioconférence
Alain Vézina, directeur des services techniques
Harris Cloutier, directeur adjoint des services techniques

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Après avoir constaté le quorum, M. Richard Loiselle, président, souhaite la bienvenue à tous et déclare la réunion ouverte à 15 h 05. D'entrée de jeu, les membres du conseil d'administration ont offert leurs sympathies et leur soutien à la famille de l'employé décédé ainsi qu'à l'équipe et le personnel du RLS touchés par cet événement tragique.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CA-CISSSG-04-19/20-47

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

- d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la réunion;

2. Adoption de l'ordre du jour;

3. Approbation et suivi du procès-verbal

3.1 Séance régulière du 13 juin 2019;

4. Gouvernance du CISSS de la Gaspésie

4.1 Postes :

- Direction générale adjointe aux programmes de santé physique généraux et spécialisés et direction des soins infirmiers;
- Direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques;

4.2 Fonctionnement transitoire de la Direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques;

4.3 Directeur des services professionnels;

4.4 Médecin examinateur;

5. Rapport des comités

5.1 Comité de vérification;

5.2 Comité des ressources humaines;

5.3 Comité des usagers (CUCI);

5.4 Comité de gestion stratégique de la présence au travail;

5.5 Comité des Fondations du CISSS de la Gaspésie;

6. Information

6.1 Information de la présidente-directrice générale;

6.2 Information du président;

7. Direction générale adjointe

7.1 Politique de déplacements des usagers – volet transports électifs;

7.2 Liste d'attente en spécialité;

8. Direction de la qualité, évaluation, performance et éthique

8.1 Entente de gestion et d'imputabilité 2019-2020 avec le Ministère de la Santé et des Services sociaux;

8.2 Prix d'excellence du réseau de la santé et des services sociaux 2020;

9. Direction des services professionnels

9.1 Nominations médicales, modifications de statuts et privilèges, retraites et démissions des médecins;

9.2 Renouvellement de nominations des médecins de familles et spécialistes membres actifs et associés des RLS de La Côte-de-Gaspé, du Rocher-Percé et de la Haute-Gaspésie;

9.3 Nomination du chef de département de la pharmacie;

10. Direction des ressources humaines, communications et des affaires juridiques

10.1 Autorisation de signature – Contrats d’association avec les établissements d’enseignement reconnus par le ministère de l’Éducation, du Loisir et du Sport;

11. Autres sujets :

11.1 Optilab – projet 2.0;

11.2 Nomination d’un membre indépendant sur le poste vacant du comité des ressources humaines;

12. Date de prochaine séance;

13. Évaluation de la rencontre;

14. Levée de la réunion;

3. APPROBATION ET SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 13 JUIN 2019

CA-CISSSG-03-19/20-48

Le procès-verbal de la séance régulière du 13 juin est approuvé tel que déposé et aucun sujet ne nécessite de suivi.

4. GOUVERNANCE DU CISS DE LA GASPÉSIE

4.1 POSTES

- **DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE AUX PROGRAMMES DE SANTÉ PHYSIQUE GÉNÉRAUX ET SPÉCIALISÉS ET DIRECTION DES SOINS INFIRMIERS**
- **DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES, DES COMMUNICATIONS ET DES AFFAIRES JURIDIQUES**

M. Richard Loiselle, président du C. A., invite M^{me} Chantal Duguay, présidente-directrice générale, à présenter ce point.

La présidente-directrice générale, Mme Chantal Duguay, informe que le poste de Direction générale adjointe aux programmes de santé physique généraux et spécialisés et Direction des soins infirmiers (DGA-DSI) est au 3e affichage. En ce qui concerne le poste de Direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques (DRHCAJ), il en est au 2e affichage.

4.2 FONCTIONNEMENT TRANSITOIRE DE LA DRHCAJ

Mme Chantal Duguay présente l’organigramme transitoire de la Direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques. Pendant le processus d’embauche du DRHCAJ, ce sera Mme Caroline Stevens et M. Jean-François Cassivi qui assumeront les fonctions de cette direction. En plus de la révision des processus des ressources humaines, M.

Cassivi aura deux mandats précis, soit le transfert de la liste de rappel et de l'équipe volante, et ce, en coresponsabilité avec la directrice générale adjointe et directrice des soins infirmiers, Mme Johanne Méthot. Quant à la présidente-directrice générale adjointe, Mme Connie Jacques, elle sera responsable du Bureau de santé ainsi que de la mise en place du « Programme de prévention » et de celui de « Prendre soin de notre personnel ».

4.3 DIRECTION DES SERVICES PROFESSIONNELS

Considérant que le directeur des services professionnels, Dr Jean-François Lefebvre, a remis sa démission, la présidente-directrice générale a tenu à souligner l'apport de ce dernier au sein de l'établissement et son grand respect envers tous ses collègues tant médical qu'administratif. Dans le but d'une transition harmonieuse, Dr Lefebvre a démontré une ouverture afin d'assumer certains dossiers comme médecin consultant.

4.4 NOMINATION D'UN MÉDECIN EXAMINATEUR AUX PLAINTES AU RLS DE LA BAIE-DES-CHALEURS

Suite à la recommandation de l'exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP), le Dr Christian Leblond a été nommé médecin examinateur des plaintes médicales pour le RLS de la Baie-des-Chaleurs, en remplacement de Dr Éric Blais.

CA-CISSG-04-19/20-49

CONSIDÉRANT l'article 42 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, mentionnant entre autres que : "Pour l'application de la procédure d'examen des plaintes qui concernent un médecin, un dentiste ou un pharmacien, de même qu'un résident, le conseil d'administration de l'établissement désigne, sur recommandation du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, un médecin examinateur" et que : "Lorsqu'un établissement exploite plusieurs centres ou maintient plusieurs installations, le conseil d'administration peut, s'il l'estime nécessaire et sur recommandation du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, désigner un médecin examinateur par centre ou installation".;

CONSIDÉRANT que le RLS de la Baie-des-Chaleurs n'a actuellement aucun médecin examinateur en place;

CONSIDÉRANT la recommandation du candidat par les membres du CECMDP du CISSS de la Gaspésie;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

- de nommer Dr Christian Leblond au poste de médecin examinateur aux plaintes pour le RLS de la Baie-des-Chaleurs.

La présidente-directrice générale en profite pour remercier Dr Blais pour ses services au cours des dernières années, en plus d'assurer à Dr Leblond la pleine collaboration de la direction dans ses nouvelles fonctions.

5. RAPPORT DES COMITÉS

5.1 COMITÉ DE VÉRIFICATION

M. Richard Loisel invite M. Jean-Marc Landry, président de ce comité, à présenter le rapport de la réunion qui s'est tenue le 25 septembre 2019.

Le président du comité de vérification, M. Jean-Marc Landry, présente le rapport du comité de vérification. Un déficit de trois millions de dollars est anticipé pour le budget 2019-2020 sur un budget annuel de 351 millions de dollars. Les principales causes ont été identifiées comme étant le haut taux d'assurance salaire, le temps supplémentaire et l'augmentation du coût des médicaments.

5.2 COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

M. Richard Loisel présente le rapport de la réunion qui s'est tenue le 28 août dernier.

Le président, M. Richard Loisel, confie que ce comité accorde une attention particulière au dossier de l'assurance salaire. Il rappelle que c'est une préoccupation provinciale. Toutefois, M. Loisel souhaite innover en élaborant des pistes de solutions au niveau régional afin de contrer la pénurie de personnel ainsi que de diminuer l'assurance salaire et le temps supplémentaire.

M. Loisel partage également les résultats du projet de recrutement des étudiants de cet été. En effet, le CISSS a accueilli environ 210 étudiants dans ses installations. Ce projet novateur a permis de faire connaître l'établissement en plus de permettre aux participants de voir les multiples carrières disponibles dans celui-ci. Le président qualifie ce projet d'une réussite, puisqu'il a obtenu un taux de satisfaction d'au-delà de 90 %.

5.3 COMITÉ DES USAGERS (CUCI)

M. Richard Loisel invite M^{me} Jacqueline Babin, représentante du CUCI, à présenter l'information de ce comité.

La présidente, Mme Jacqueline Babin, informe les membres que le nombre de réunions du CUCI sera augmenté afin de diminuer la charge des rencontres. Mme Babin rend aussi un bel hommage à Mme Janine Labrie, bénévole depuis 22 ans au sein du réseau de la santé de la Haute-Gaspésie, qui vient de quitter le comité.

À la rencontre du 25 septembre dernier, plusieurs sujets ont été abordés, notamment la curatelle, le rôle du CUCI et, de façon plus importante, le projet patient-partenaire qui a été présenté par M. Jean-Luc Gendron, directeur de la qualité, évaluation, performance et éthique.

Depuis quelques mois, le CUCI a mis sur pied un processus pour identifier une personne-ressource du CISSS de la Gaspésie. C'est ainsi que Mme Isabelle Leblanc-Méthot a été sélectionnée pour remplir ce rôle.

5.4 COMITÉ STRATÉGIQUE PORTANT SUR LA SANTÉ, LA SÉCURITÉ ET LE BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL DES EMPLOYÉS DU CISSS DE LA GASPÉSIE

Le président, M. Richard Loiselle, partage aux membres que le comité travaille en particulier à identifier des actions pour améliorer la présence au travail. Il rappelle la décision du conseil d'administration de maintenir le comité et de poursuivre le travail avec l'ensemble des représentants. Ce comité demeure un lieu privilégié d'échanges et de réflexions dans lequel l'accent est mis sur la recherche et l'articulation de nouvelles avenues de travail.

5.5 RAPPORT DU COMITÉ DES FONDATIONS DU CISSS DE LA GASPÉSIE

M. Richard Loiselle invite M. Berger, représentant des Fondations, à présenter l'information de ce comité.

M. Berger informe les membres des activités estivales et celles en cours des fondations. Il souligne les achats d'équipements médicaux optimaux pour nos hôpitaux, soit ostéomètre, IRM, etc. Mme Duguay remercie tous les bénévoles des fondations qui travaillent activement afin de maintenir leurs activités.

6. INFORMATION DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE ET DU PRÉSIDENT

6.1 INFORMATION DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE

La présidente-directrice générale, Mme Chantal Duguay, souligne le succès du projet étudiant de cet été. Elle fait aussi une brève synthèse des défis rencontrés en lien avec la pénurie du personnel au cours de la période estivale. Elle mentionne que cette situation a un impact majeur sur plusieurs services, que ce soit les soins à domicile, les services de première ligne, les services en hébergement et les services en santé physique. Par ailleurs, les services en obstétrique ont exigé plusieurs interventions sur tout le territoire gaspésien.

La présidente-directrice générale informe les membres qu'afin de trouver des solutions durables en regard des services en obstétrique, un comité clinico-administratif a été mis sur pied. Les travaux devront débuter en octobre pour se terminer à la fin décembre 2019.

6.2 INFORMATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le président du conseil d'administration, M. Richard Loiselle, rappelle les trois visites des ministres Danielle McCann, Lionel Carmant et Marguerite Blais, qui ont eu lieu cet été. Ils ont rencontré les élus de la région, les comités des usagers, le personnel et plusieurs médecins de chaque installation ainsi que les syndicats. M. Loiselle et Mme Duguay ont remercié les employés pour leur transparence et leur collaboration qui ont fait de ces visites un véritable succès.

M. Loiselle annonce qu'il a reçu tout dernièrement de la ministre McCann, la lettre confirmant le renouvellement de son mandat à titre de président du conseil d'administration du CISSS, et ce, pour une durée de trois ans.

PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

Q. : Nous devons quitter annuellement la Gaspésie avant la campagne de vaccination antigrippale. Pourquoi ne pouvons-nous pas recevoir le service avant la campagne? Pourquoi devons-nous nous rendre au Nouveau-Brunswick et payer pour recevoir le vaccin?

R. : La campagne de vaccination est régie par les orientations du Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). Les doses sont disponibles 2 jours avant la période de vaccination.

Q. : Pourquoi qu'à chaque fois que j'appelle à l'hôpital de Maria, j'ai de la difficulté à parler à quelqu'un (je passe d'un intervenant à l'autre) ?

R. : Le problème de communications est connu. Des pistes d'amélioration sont déjà envisagées et seront mises en place afin de contrer cette lacune.

Q. : Pourquoi ma requête pour une consultation en ophtalmologie a été perdue à Hôpital de Maria, car je ne suis pas sur la liste d'attente ?

R. : Des vérifications seront faites auprès de la direction concernée et un suivi vous sera fait par la suite. Une analyse approfondie sera également faite pour l'ensemble des usagers. Il est mentionné les difficultés rencontrées pour développer un poste d'ophtalmologie en Haute-Gaspésie.

7. DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE

7.1 POLITIQUE DE DÉPLACEMENT DES USAGERS – VOLET TRANSPORTS ÉLECTIFS;

M. Richard Loiselle, président, invite Mme Johanne Méthot, directrice générale adjointe intérimaire, à présenter ce point.

La directrice générale adjointe, Mme Johanne Méthot, présente la nouvelle proposition de Politique de déplacement des usagers qui sera présentée au ministère pour s'adapter aux coûts de la réalité actuelle.

CA-CISSSG-03-19/20-50

CONSIDÉRANT que la politique nationale de déplacements des usagers encadre l'ensemble des établissements du Québec afin d'assurer à l'ensemble des citoyens québécois un accès satisfaisant, comparable et équitable aux services de santé et aux services sociaux, et que celle-ci origine de la circulaire 2009-005 et a été modifiée en juillet 2009;

CONSIDÉRANT que la politique nationale de déplacements des usagers du CISSS de la Gaspésie appliquée actuellement est celle qui a été adoptée par l'agence de la santé et des services sociaux de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (ASSS GÎM) en janvier 2012;

CONSIDÉRANT que la politique nationale de déplacements des usagers n'a pas été adaptée en fonction de l'évolution des coûts, notamment l'indice des prix à la consommation (IPC);

CONSIDÉRANT que la population gaspésienne doit fréquemment se déplacer hors et à l'intérieur de son secteur pour recevoir des soins et services, et que plusieurs ne peuvent y avoir accès pour des motifs financiers par un manque de support par l'actuelle politique;

CONSIDÉRANT que le contexte socio-économique, les plaintes reçues de la population et les demandes des différents élus sur l'ensemble du territoire gaspésien;

CONSIDÉRANT que l'accès aux services est trop souvent compromis, car plusieurs personnes décident de ne pas se présenter à leur rendez-vous par manque de disponibilité financière;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

- que la présidente-directrice générale soit mandatée pour intervenir auprès du MSSS afin que la politique nationale de déplacements des usagers – volet transports électifs soit adaptée selon les recommandations suivantes :
 - reconnaître la particularité du contexte géographique de la Gaspésie;
 - consolider les enjeux à l'égard de la proximité de l'accès aux services;
 - prendre en compte l'évolution des coûts (essence, hébergement, repas).

ADAPTATION À LA POLITIQUE DE DÉPLACEMENTS DES USAGERS Volet Transports électifs

	Situation actuelle	Situation désirée
Allocation pour kilométrage	0,13 \$ / km	0,26 \$ / km
Nuitée incluant repas	75 \$	106,50 \$
Allocation pour l'accompagnateur	20 \$	28,40 \$

7.2 LISTE D'ATTENTE EN SPÉCIALITÉ

M. Richard Loiselle, président, invite Mme Johanne Méthot, directrice générale adjointe intérimaire, à présenter ce point.

Eu égard à ses responsabilités, notamment à l'article 185.1 de la LSSS, l'établissement doit s'assurer de l'accès aux soins et services à sa population. L'accès priorisé aux services spécialisés (APSS) par le suivi des délais par le centre de répartition des demandes de services (CRDS) nous permet d'assurer une vigie en continu pour les spécialités ciblées.

Certains défis, entre autres, les postes vacants au CISSS de la Gaspésie et les difficultés rencontrées par le CISSS du Bas-Saint-Laurent afin d'assurer une couverture suffisante dans les spécialités relevant de leur responsabilité limitent en moment opportun l'accès aux soins et services. Les spécialités les plus concernées pour le CISSS du Bas-Saint-Laurent sont : neurologie, pneumologie et urologie et pour le CISSS de la Gaspésie gastro-entérologie, ophtalmologie, dermatologie et médecine interne.

Certaines spécialités telles que la cancérologie et la néphrologie sont assurées par la médecine interne. Des discussions sont en cours avec les spécialistes en médecine interne pour la couverture en gastro-entérologie.

Annexe – Tableau de suivi des listes d'attente se terminant le 17 août 2019

8. DIRECTION DE LA QUALITÉ, ÉVALUATION, PERFORMANCE ET ÉTHIQUE

8.1 ENTENTE DE GESTION ET D'IMPUTABILITÉ 2019-2020 AVEC LE MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

M. Richard Loiselle, président, invite M. Jean-Luc Gendron, directeur de la qualité, évaluation, performance et éthique, à présenter ce point.

Le 9 août 2019, le CISSS de la Gaspésie a reçu une lettre sous la signature du sous-ministre adjoint à la Direction générale de la coordination réseau ministérielle nous informant d'un addenda à notre entente de gestion.

L'EGI est un document public, conformément aux dispositions de l'article 182.3 de la LSSSS.

- Pour la durée de la présente entente, tout nouveau développement de services spécialisés doit faire préalablement l'objet d'une convention avec le ministre précisant les ressources humaines, les sources de financement, la nature des services à rendre et les résultats visés.
- Toute modification à l'entente doit faire l'objet d'un accord préalable entre les parties. De plus, si une des parties estime que les termes de l'entente ne sont pas respectés, celle-ci doit transmettre à l'autre partie un avis officiel afin de convenir d'ajustements d'un commun accord.

Compte tenu des dispositions de l'article 182.6 de la LSSSS, ce présent document peut être suspendu ou annulé par le ministre.

CA-CISSSG-04-19/20-51

CONSIDÉRANT que l'Entente de gestion et d'imputabilité 2019-2020 entre le ministre de la Santé et des Services sociaux et le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Gaspésie doit être transmise d'ici le 30 septembre 2019;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

- d'approuver l'Entente de gestion et d'imputabilité (EGI) 2019-2020;
- d'autoriser la présidente-directrice générale à signer l'EGI avec le sous-ministre de la Santé et des Services sociaux.

8.2 PRIX D'EXCELLENCE DU RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX 2020

M. Richard Loiselle, président, invite M. Jean-Luc Gendron, directeur de la qualité, évaluation, performance et éthique, à présenter ce point.

La 37e édition de l'événement a été lancée le 3 septembre dernier. Les établissements et les organismes communautaires ont jusqu'au 25 octobre 2019 à 16 h pour faire parvenir leur candidature à leur coordonnateur d'établissement. Quant aux candidats pour les prix Reconnaissance de carrière Persillier-Lachapelle, ils ont jusqu'au 16 janvier 2020 à 16 h pour

faire parvenir leur candidature au MSSS. Les lauréats seront dévoilés lors d'une cérémonie qui aura lieu à la fin du printemps 2020 en présence des ministres.

Les Prix d'excellence du réseau de la santé et des services sociaux sont divisés en trois catégories, qui sont elles-mêmes divisées par domaines de prix. Un prix d'excellence et une mention d'honneur, accompagnés d'une bourse, seront remis aux lauréats de chaque domaine de prix. Ces derniers ne devront toutefois pas utiliser la somme reçue de manière à entraîner des dépenses récurrentes.

- o **Catégorie réservée aux établissements**
 - Personnalisation des soins et services
 - Accessibilité aux soins et aux services
 - Intégration des services
 - Sécurité des soins et des services (Prix Isabel-et-Michèle-Beauchemin-Perreault)
 - Valorisation et mobilisation des ressources humaines
 - Développement durable
- o **Catégorie réservée aux organismes communautaires**
 - Prévention, promotion et protection de la santé et du bien-être
 - Soutien aux personnes et aux groupes vulnérables
 - Impact sur la communauté
- o **Catégorie ouverte tant aux organismes communautaires qu'aux établissements**
 - Partenariat
- o **▫ Services aux personnes proches aidantes (nouvelle catégorie)**

S'ajoutent à ces trois (3) catégories, les prix Reconnaissance de carrière Persillier-Lachapelle et les prix Coups de cœur des ministres.

Pour consulter le détail de chaque catégorie, visitez-le : [section Web des Prix d'excellence](#)

9. DIRECTION DES SERVICES PROFESSIONNELS

9.1 NOMINATIONS MÉDICALES, MODIFICATIONS DE STATUTS ET PRIVILÈGES, RETRAITES ET DÉMISSIONS DES MÉDECINS

M. Richard Loiselle, président, invite Dr Jean-François Lefebvre, directeur des services professionnels, à présenter ce point.

Il appartient au conseil d'administration de l'établissement d'accepter ou de refuser les demandes de nomination, de renouvellement de nomination et/ou de modification de statuts, privilèges et obligations (art. 237 et suivants, LSSSS).

En vertu de l'article 240 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, le conseil d'administration doit, avant d'accepter la demande de privilèges d'un médecin ou d'un dentiste, obtenir l'approbation du MSSS que cette demande est conforme sur le plan des effectifs médicaux et dentaires de l'établissement.

Les documents ont été analysés au comité d'examen des titres central du CMDP le 10 septembre 2019 et au comité exécutif du CMDP le 18 septembre 2019.

CA-CISSSG-04-19/20-52

CONSIDÉRANT les nominations (nouvelles ou modifications de statuts, privilèges et obligations), la retraite et les démissions présentées au tableau 20190926-1 annexé;

CONSIDÉRANT les recommandations du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Gaspésie formulées par son exécutif lors des rencontres du 18 septembre 2019 et du Comité d'examen des titres du 10 septembre 2019 en lien avec le point précédent;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

- d'adopter, tel que présenté au tableau N° 20190926-1, les nominations (statuts, privilèges et obligations) des médecins de famille, spécialiste et de la dentiste comme membres actifs et associés du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Gaspésie (CMDP) et de prendre acte de la retraite et des démissions de médecins;
- que le modèle de résolution utilisé pour les nominations est celui qui a fait l'objet d'une entente de principe entre la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec ou la Fédération des médecins spécialistes du Québec et le ministre de la Santé et des Services sociaux et que le texte intégral de la résolution sera conservé au dossier du professionnel.

Annexe – Tableau 20190926-1

9.2 DÉCISION POUR LE NOUVELLEMENT DE NOMINATIONS DE MÉDECINS DE FAMILLE ET SPÉCIALISTES MEMBRES ACTIFS ET ASSOCIÉS DU CONSEIL DES MÉDECINS, DENTISTES ET PHARMACIENS DU CISSS DE LA GASPÉSIE ET EN PRATIQUE PRINCIPALE DANS LES RLS DE LA CÔTE-DE-GASPÉ, DU ROCHER-PERCÉ ET DE LA HAUTE-GASPÉSIE

M. Richard Loiselle, président, invite Dr Jean-François Lefebvre, directeur des services professionnels, à présenter ce point.

Les nominations en vigueur des médecins de famille et spécialistes membres actifs et quelques membres associés du CMDP en pratique principale dans les RLS de la Côte-de-Gaspé, du Rocher-Percé et de la Haute-Gaspésie viennent à échéance le 31 décembre 2019 et doivent être reconduites ou non, selon le cas, à compter du 1er janvier 2020. Également, la nomination de la Dre Joanie Fortin, médecin de famille en pratique principale dans le RLS du Rocher-Percé, doit être régularisée puisqu'elle a pris fin le 31 décembre 2018.

Tel qu'indiqué à l'article 237, et les suivants, de la LSSSS, il appartient au conseil d'administration de l'établissement d'accepter ou de refuser une demande de nomination, de renouvellement de nomination et/ou de modification de statuts, privilèges et obligations.

CA-CISSSG-04-19/20-53

CONSIDÉRANT que les tableaux no 20190926-2A, 20190926-2B, 20190926-2C, 20190926-2D, 20190926-2E et 20190926-2F annexés présentent des nominations (statuts, privilèges et

obligations) en vigueur au CISSS de la Gaspésie de médecins de famille et médecins spécialistes membres actifs et associés du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) de l'établissement;

CONSIDÉRANT que ces nominations viennent à échéance le 31 décembre 2019 et qu'une décision doit être prise pour le renouvellement de celles-ci à compter du 1er janvier 2020;

CONSIDÉRANT que la nomination d'un médecin de famille, Dre Joanie Fortin, est venue à échéance le 31 décembre 2018 et qu'une décision doit être prise pour régulariser le renouvellement de sa nomination rétroactivement à compter du 1er janvier 2019;

CONSIDÉRANT que les médecins reliés à ces nominations ont déposé une demande pour qu'elles soient reconduites à compter de leur date respective prévue de renouvellement;

CONSIDÉRANT que le Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Gaspésie a formulé une recommandation favorable au renouvellement de ces nominations par son exécutif lors de la rencontre du 18 septembre 2019 et le Comité d'examen des titres lors de la rencontre du 10 septembre 2019;

CONSIDÉRANT que le modèle de résolution utilisé pour chaque médecin est celui qui a fait l'objet d'une entente de principe entre la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec ou la Fédération des médecins spécialistes du Québec et le ministre de la Santé et des Services sociaux et que le texte intégral de la résolution est conservé au dossier du professionnel;

CONSIDÉRANT que des médecins ont formulé des commentaires à soumettre à l'attention du conseil d'administration sur les obligations qui sont rattachées à la jouissance des privilèges qui leur sont octroyés, et ce, tel que prévu à cette résolution (tableau no 20190926-3 annexé);

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

- que les nominations (statuts, privilèges et obligations) en vigueur au CISSS de la Gaspésie pour les médecins de famille et médecins spécialistes membres actifs et associés citées dans les tableaux annexés à la présente résolution (no 20190926-2A, 20190926-2B, 20190926-2C, 20190926-2D, 20190926-2E et 20190926-2F) soient reconduites telles que présentées jusqu'au 31 décembre 2020.

Annexes – Tableaux 20190926-2A, 20190926-2B, 20190926-2C, 20190926-2D, 20190926-2E et 20190926-2F

9.3 NOMINATION DU CHEF DU DÉPARTEMENT DE PHARMACIE

M. Richard Loiselle, président, invite Dr Jean-François Lefebvre, directeur des services professionnels, à présenter ce point.

La chef du département de pharmacie a terminé son mandat en juin dernier et a indiqué qu'elle ne souhaitait pas le renouveler. Elle assume toutefois l'intérim depuis. Suite à un appel de candidatures à tous les membres du département, une seule candidature s'est manifestée. Elle a été validée par une consultation des membres, par le DSP et par l'exécutif du CMDP. Les chefs de département sont nommés par le C. A.

CA-CISSSG-04-19/20-54

CONSIDÉRANT le plan d'organisation du CISSS de la Gaspésie, lequel comporte un département de pharmacie;

CONSIDÉRANT l'article 188 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux mentionnant : " Tout département clinique formé dans un centre hospitalier est dirigé par un chef qui doit être un médecin, un dentiste ou un pharmacien [...]. Le chef de département clinique est nommé pour au plus quatre ans par le conseil d'administration après consultation des médecins, dentistes et pharmaciens et, le cas échéant, des biochimistes cliniques exerçant dans le département, du directeur des services professionnels et du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens.";

CONSIDÉRANT l'appel de candidatures ouvert à tous les membres du département;

CONSIDÉRANT la consultation favorable des membres du département;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur des services professionnels;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, lors de sa réunion du 18 septembre 2019;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

- de nommer Mme Nancy Richard chef du département de pharmacie pour un mandat de quatre ans.

La présidente-directrice générale en profite pour remercier Mme Marie-France Otis pour ses services au cours des dernières années, en plus d'assurer à Mme Richard la pleine collaboration de la direction dans ses nouvelles fonctions.

10. DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES, COMMUNICATIONS ET DES AFFAIRES JURIDIQUES

10.1 AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRATS D'ASSOCIATION AVEC LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT RECONNUS PAR LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT

M. Richard Loïselle, président, invite Mme Duguay, présidente-directrice générale, à présenter ce point.

Lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 11 avril 2019, une discussion a eu lieu sur la Politique portant sur la tenue vestimentaire.

CA-CISSSG-04-19/20-55

CONSIDÉRANT que le CISSS de la Gaspésie est un établissement public constitué par la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (chapitre o-7.2);

CONSIDÉRANT que monsieur Michel Bond a été nommé, conformément aux dispositions de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales, à titre de directeur des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques du CISSS de la Gaspésie;

CONSIDÉRANT que monsieur Bond est en congé pour une période d'un (1) an.

CONSIDÉRANT que l'article 110 de la Loi sur les services de santé et de services sociaux qui prévoit qu'un établissement peut conclure un contrat d'association avec tout autre établissement d'enseignement reconnu par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ou du ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie aux fins de procurer aux étudiants du domaine de la santé et des services sociaux des lieux de stages et de formation pratique;

CONSIDÉRANT la volonté du CISSS de la Gaspésie à accueillir des stagiaires

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

- d'autoriser le conseiller-cadre à la DRHCAJ, M. Jean-François Cassivi, à signer tout contrat d'engagement avec un établissement d'enseignement reconnu par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

11. AUTRES SUJETS :

11.1 OPTILAB – PROJET 2.0

M. Loiselle informe de la correspondance reçue de M. Yvan Gendron, sous-ministre, le 11 septembre 2019. Il réitère l'importance de poursuivre nos démarches auprès du MSSS afin d'assurer la qualité et la sécurité des services à la clientèle.

11.2 NOMINATION D'UN MEMBRE AU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

M. Loiselle souligne qu'un siège demeure toujours vacant sur le comité des ressources humaines, et ce, suite à la démission de M. Marc George. Suite aux préoccupations de l'organisation eu égard aux dossiers de l'assurance salaire, le temps supplémentaire et la pénurie de personnel, il réitère toute l'importance de combler ce siège rapidement. Une candidate a manifesté son intérêt.

CA-CISSG-04-19/20-56

CONSIDÉRANT les préoccupations majeures de l'organisation;

CONSIDÉRANT le siège vacant au comité des ressources humaines;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la candidate;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable des membres du conseil d'administration lors de la plénière le 26 septembre 2019;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

- de nommer Mme Nicole Johnson pour ce mandat afin combler le poste vacant.

12. DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance se tiendra le mardi 29 octobre 2019.

13. ÉVALUATION DE LA RENCONTRE

Le sondage d'évaluation sera bonifié et le lien sera transmis aux membres pour complétion.

14 LEVÉE DE LA SÉANCE

CA-CISSSG-04-19/20-57

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de lever la séance à 17 h 25.



Richard Loiselle, président



Chantal Duguay, secrétaire